

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

EHPAD

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Pavillon Jeanne CALLAREC

Pavillon COTEAUX de Montmorency

Pavillon WALLON



**HÔPITAL
SIMONE VEIL**
GROUPEMENT HOSPITALIER
EAUBONNE-MONTMORENCY

Le Conseil de Vie Sociale

Qu'est ce que c'est ?

Le Conseil de la vie sociale (CVS) est institué conformément à la loi du 2 janvier 2002 afin de renforcer les droits des résidents hébergés dans les établissements médico-sociaux tels que les EHPAD.

Le CVS est une instance consultative et non décisionnelle présidée par un représentant des résidents ou des familles. Le CVS prend en compte les attentes des résidents et de leurs familles. Il permet de faire évoluer l'organisation collective de l'établissement.

Les membres du conseil sont élus pour une durée renouvelable de deux ans pour l'EHPAD J. Callarec et de trois ans pour l'EHPAD Coteaux/Wallon.

Le CVS est composé de représentants élus :

- des résidents,
- des familles,
- des professionnels.

Le CVS comprend également des représentants :

- de la direction.
- de l'organisme gestionnaire
- de groupement représentant les associations des personnes accompagnées
- des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- des bénévoles intervenants au sein de la structure
- Le médecin coordonnateur de l'établissement
- 1 représentant de l'équipe médico-soignante

Le Conseil de la vie sociale **se réunit trois fois par an** (trois séances pour les pavillons Coteaux de Montmorency-Wallon ; trois séances pour le pavillon Jeanne Callarec). Il donne son avis et peut faire des suggestions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Participer au CVS, c'est :

- Parler en toute indépendance pour **défendre l'intérêt des personnes accompagnées,**
- **Porter la parole des autres** en la resituant dans son contexte
- **Faire des propositions,** en effectuer le suivi

Savoir Ecouter

- **Recueillir les attentes et besoins** des personnes accompagnées auprès d'elles ou de leurs proches
- **Collecter toute l'information nécessaire** à la meilleure défense de leur intérêt
- **Obtenir les moyens nécessaires** à cette écoute active

Savoir transmettre l'information

L'hôpital met à disposition du CVS les **moyens et outils nécessaires à son bon fonctionnement** et à son bon déroulement. La direction **participe à l'établissement de l'ordre du jour** et à la rédaction du compte rendu.

Les représentants des personnes âgées et des familles s'assurent que **les comptes rendus du CVS sont disponibles à l'accueil** et dans les services de soins.

Qui sont les représentants des familles ?

CVS Jeanne CALLAREC



M. Jean-Luc PELEGRIN—Titulaire

☎ 06 07 58 55 74

jeanlucpelegrin@gmail.com



Mme Danièle LE BOUR—Titulaire

☎ 06 87 46 50 57

daniele.lebour@free.fr



M. Yvon LELIAS—Suppléant

☎ 07 55 67 20 15

genevieve.lielias@laposte.net

CVS Pavillons COTEAUX-WALLON



Titulaires

Mme Dominique CLEMENT

☎ 06 63 10 32 28—domazad@free.fr

M. FERRARI Yves

☎ 06 14 25 45 00—fabyves2@aol.com



Suppléants

Mme Krystyna COUSSIN

☎ 06 78 00 78 72—krystynag-c@hotmail.fr

M. GIL Jean-Yves

☎ 06 20 62 45 80—jean-yves.gil@orange.fr



HÔPITAL SIMONE VEIL
AU NOM DE L'ENGAGEMENT

Centre Hospitalier Simone Veil

Direction déléguée aux personnes âgées

01 34 06 60 02

sec.ddpa@ch-simoneveil.fr

Pavillon Jeanne CALLAREC

01 39 34 39 93

accueil.jcallarec@ch-simoneveil.fr

Pavillon Les Coteaux de Montmorency

01 30 10 21 00

accueil.coteaux@ch-simoneveil.fr

Pavillon WALLON

01 30 10 20 11

accueil.wallon@ch-simoneveil.fr



**HÔPITAL
SIMONE VEIL**
GROUPEMENT HOSPITALIER
EAUBONNE-MONTMORENCY